

[Texte]

"The deficits of municipalities will likely increase substantially. Furthermore, the lack of resources may well be constraining and probably in the future will prevent the provision of important public services."

and:

"The problem of urban poverty is not only serious, it necessarily deteriorates, creating a situation of hostility and violence in the down-town portions of most of our major cities that is the most alarming of all our urban problems."

and:

• 1430

The revenue base—the property tax—is highly inelastic with respect to urban development. Indeed, it often exacerbates the situation by under-assessing fringe land, lowering thereby its price and encouraging sprawl.

The urban municipalities in the Province of Alberta adopted a position paper on "The Urban Fiscal Problem—Piecemeal or Aggregate Solutions?" at the 64th Annual Convention of the Alberta Urban Municipalities Association, held in October 1970. This paper attempted to face the realities and said, in part on taxation:

The revenue received from the taxation of land and buildings should be used for the purpose of providing municipal services to properties only and should exclude health, education and social services which should be financed by other means.

This implied that if municipalities continued to be left with only the property tax as their main source of revenue, we would be forced to opt out of the fields of health, education and social services. These areas, we feel, can best be served by local government. Because of financial restrictions we cannot serve them. I might also add that our position paper asked for the establishment of a provincial commission to study fully the municipal-provincial fiscal problem and this is now in the process of being set up by the Honourable F. C. Colborne, Minister of Municipal Affairs.

The sad fact of the matter is that the fiscal crisis faced by municipalities is a political problem, not an economic one.

There are rich and poor provinces, cities and rural areas, but in a country such as ours there is no long-run scarcity of resources. The problem is "political" because governments have long followed the traditional belief that "he who pays the piper, calls the tune." This is an archaic and outmoded doctrine but it is inherent in our present system of fiscal policy and control. It stems from an era when there was considerable doubt as to the responsibility of local government, an era long since left behind. If we are to solve the financial dilemmas of our cities, we need a multiple approach. We need federal and

[Interprétation]

blèmes et projections» préparé par le D^r N. H. Litchwick pour l'honorable R. H. K. Andras, ministre du logement a été publié et ce document énonce clairement la charge fiscale des municipalités et confirme notre position en termes précis. Il dit:

«Les déficits des municipalités sont probablement substantiellement augmentés. D'autant plus, le manque de ressources peut être très bien contraignant et probablement empêchera dans le futur la prestation des services publics importants».

et:

«Mais le problème de la pauvreté urbaine n'est pas seulement sérieux, elle se détériore nécessairement, créant une situation d'hostilité et de violence dans les quartiers pauvres dans la plupart de nos grandes villes, ce qui constitue le plus alarmant de nos problèmes urbains».

et:

Le revenu de base (l'impôt foncier) manque de souplesse quant à l'expansion urbaine. En fait, il aggrave souvent la situation en sous-évaluant les terrains limitrophes abaissant ainsi leur valeur et encourageant la dispersion.

Les municipalités urbaines de la province d'Alberta ont adopté un document relatif à la politique sur «le problème fiscal urbain—solution de fortune ou à long terme?» lors du 64^{ème} congrès annuel de l'Association des municipalités urbaines de l'Alberta, tenu en octobre 1970. Selon ce document qui tentait de faire face aux réalités, sous la rubrique «imposition»:

Il ne faudrait utiliser le revenu provenant de l'imposition des terrains et des immeubles qu'à fournir les services municipaux aux propriétés. La santé, l'éducation et les services sociaux, qui devraient être financés par d'autres moyens, devraient en être exclus.

Cela signifie que, si les municipalités continuaient de n'avoir que l'impôt foncier comme principale source de revenus, nous devrions nous retirer des domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux. A notre avis, un gouvernement régional peut le mieux s'occuper de ces domaines car nous ne pouvons le faire en raison des restrictions d'ordre financier. Je pourrais aussi ajouter que, dans notre document, nous demandons l'établissement d'une commission provinciale dont la tâche serait d'étudier à fond le problème fiscal aux paliers municipal et provincial, et cela est en train de se faire par l'honorable F. C. Colborne, ministre des Affaires municipales.

Le triste aspect de la question, c'est que la crise financière, à laquelle les municipalités font face, est un problème d'ordre politique, non pas économique.

Il y a des provinces, des villes et des régions rurales riches et pauvres, mais dans un pays comme le nôtre, il n'y a pas, à long terme, de pénurie de ressources. Le problème est d'ordre «politique», car les gouvernements ont longtemps cru au proverbe selon lequel «qui paye a bien le droit de choisir». C'est une façon de penser révoquée, mais elle est inhérente au système actuel de contrôle et de politique fiscale. Elle tient son origine d'une époque